



Conseil Municipal du 26 janvier 2021 COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	13	2	0

Approbation du PV du 15 décembre 2020

Le PV du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 est adopté à l'unanimité

1- Finances : Tarifs Municipaux pour 2021 (hors tarifs de l'eau)

Comme chaque année, il revient au conseil municipal de voter les tarifs municipaux.

Pour 2021, les tarifs des photocopies, des salles communales, du matériel et de la piscine restent inchangés.

Sont réévalués : les tarifs des logements communaux en tenant compte de l'indice de référence des loyers.

Sont actualisés : les tarifs des concessions de cimetières et columbarium.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les tarifs suivants applicables pour 2021 ou à la date mentionnée dans le tableau ci-après, hors tarifs eau et assainissement faisant l'objet de délibérations spécifiques :

Tarifs concession cimetière	2021	2020
30 ans - 1 place	200 €	180,00 €
50 ans - 1 place	320 €	300,00 €
Tarif columbarium		
15 ans	250 €	X
30 ans	500 €	170,00 €
50 ans	Supprimé	280 €
<i>Possibilité sous certaines conditions exceptionnelles, telles que absence de famille, d'attribuer une concession pour les durées suivantes :</i>		
<i>5 ans</i>	<i>40 € - 1 place</i>	<i>/ columbarium 30 €</i>
<i>10 ans</i>	<i>60 € - 1 place</i>	<i>/ columbarium 60 €</i>
<i>15 ans</i>	<i>100€ - 1 place</i>	<i>/ columbarium 100 €</i>
Photocopies		
A4 monochrome papier blanc	0,40 €	
A4 couleur papier blanc	0,60 €	
A4 monochrome papier couleur	0,60 €	

A4 couleur papier couleur	0,80 €
A3 monochrome papier blanc	0,60 €
A3 couleur papier blanc	0,80 €
Télécopie/ ENVOI la page	2,60 €
Télécopie/ RECEPTION la page	2,60 €
Photocopies associations	
A4 monochrome papier blanc	0,30 €
A4 couleur papier blanc	0,40 €
A4 monochrome papier couleur	0,40 €
A4 couleur papier couleur	0,50 €
A3 monochrome papier blanc	0,40 €
A3 couleur papier blanc	0,50 €
Confection journal des autres communes	
La page A4 couleur	0,20 €
La page A3 couleur	0,30 €
<u>Espace Culturel</u>	
Associations de Mens (<i>sans recettes</i>)	Gratuit
Associations de Mens (<i>avec recettes</i>) ou autres utilisateurs - journée	75,00 €
(<i>matin-après midi-soirée</i>) - 1/2 journée	30,00 €
Mariages & fêtes (<i>Rez de chaussée de l'espace culturel</i>) - journée	150,00 €
	250,00 €
Mariages & fêtes (<i>Rez de chaussée de l'espace culturel</i>) - samedi et dimanche	
24h supplémentaires	75,00 €
Une salle à la semaine	350 €
Une semaine supplémentaire	225,00 €
Location vidéoprojecteur	10 €
Caution	300 €
<u>Salle des Sagnes</u>	
Associations de Mens : première utilisation	gratuit
seconde utilisation	160 €
Associations de Mens (au-delà de deux utilisations) ou autres utilisateurs : journée	320 €
: 1/2 journée (<i>matin ou après-midi ou soirée</i>)	190,00 €
Forfait week-end : (<i>du samedi matin au dimanche soir</i>)	500 €
<u>Cautions :</u>	
Caution « dommages et dégradations »	500,00 €
Caution « ménage »	300,00 €
Caution badge	15,00€
<u>Chapiteau :</u>	
location	200 €
caution	1 000 €
<u>Barnums 3 x3 :</u>	
location	100 €
caution	500 €

Locations de Bancs et tables

Si enlèvement et remise en place par le preneur : table 2€ par jour – banc 1€ par jour

Sur le périmètre de la commune

- Livraison et reprise par le personnel communal des tables et bancs rassemblés dans un endroit accessible au véhicule pieds repliés – rendus propres : coût de location table 2€ par jour – banc 1€ par jour + forfait de livraison 55€
- Si livraison reprise avec installation/désinstallation par le personnel communal : coût de location table 2€ par jour – banc 1€ par jour + forfait 110€

Hors périmètre de la commune de Mens et de façon exceptionnelle limité aux communes limitrophes forfait revu en fonction des kilomètres et du temps de parcours

Toute location ou prêt est assorti du versement d'une caution de 90 € par table et 35 € par banc. La caution couvre : le remplacement de tables/bancs non rendus au prix de rachat, les réparations de dégradations aux coûts de la réparation, le nettoyage des matériels non rendus propres, le non-respect des conditions de restitution prévu dans la convention (application des forfaits ad-hoc).

LOGEMENTS COMMUNAUX :

01/02/2021

1/02/2020

Les loyers et charges locatives feront l'objet d'une révision assise sur l'évolution de l'indice IRL du 3^e trimestre 2020 / 3^e trimestre 2019 (source INSEE) :

Soit $130,59 / 129,99 = 1,0046\%$ appliqué à compter du 1^{er} février 2021

Place Paul Brachet

Studio T1 pl Paul Brachet
Studio T1 bis pl Paul Brachet

213.28 €
220.82 €

212.31 €
219.81 €

Loyers appartements Hôtel

Appartement n°1
Appartement n°2
Appartement n°3
Appartement n°4
Appartement n°5
Appartement n°6
Appartement n°7
Appartement n°8
Appartement n°9

320.50 €
320.50 €
313.69 €
280.13 €
421.93 €
438,85 €
320.50 €
281.44 €
280.13 €

319.04 €
319.04 €
312.26 €
278.85 €
420.00 €
436.85 €
319.04 €
280.16 €
278.85 €

Charges mensuelles (Entretien, Eclairage, VMC)

25.81 €

25.70 €

Location de bureaux au Sagnes

Loyer majoré de la TVA au taux en vigueur
(soit 60 € par m² par an)

5€/m²/mois
+ TVA

Participation aux charges majorée de la TVA au taux en vigueur (soit 18 € par m ² par an)	1,5€/m²/mois +TVA
PISCINE MUNICIPALE :	
Adultes : 16 ans et +	4.00 €
Enfants : 4-16 ans	2.00 €
Gratuit - 4ans	0.00 €
Adultes fin journée 16 h à 19h	2.00 €
Enfants	1.00 €
Abonnement 10 entrées adultes	35.00 €
Abonnement 10 entrées enfants	15.00 €
Colonies et groupes/personne	2.00 €
Carte abonnement saison Adulte	53.00 €
Carte abonnement saison Enfant	31.00 €
Carte famille	120.00 €
Séance groupe scolaire	45.00 €
Séance groupe scolaire - annulation par école	45.00 €
Séance groupe scolaire - annulation intempéries	22.50 €
DROITS DE PLACE- FOIRES- MARCHES	
<u>Tarif Marché :</u>	
1 Mètre carré (m2)	1,00 €
Forfait annuel/m2	35,00 €
Forfait trimestre /m2	10,00 €
Forfait camion (ex : outillage/bricolage)	40,00 €
<u>Tarif Foire 1er mai :</u>	
1 Mètre linéaire	6,00 €
Commerçants sédentaires mensois	gratuit
<u>Tarif Foire août et octobre :</u>	
1 Mètre linéaire	2,50 €

2- PERSONNEL : modification du tableau des effectifs. Suppression/ création de poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ;
- de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.
- d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} mars 2021 :

Commune de MENS		
Tableau des emplois permanents	Au 1 ^{er} mars 2021	2020
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>		
Secrétaire de mairie	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2	1
Adjoint administratif territorial	1	1
TOTAL ADMINISTRATIF	4	3
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>		
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	0	1
Adjoint technique territorial	3	3
TOTAL TECHNIQUE	6	7
TOTAL GENERAL	10	10
Total équivalent ETP	9.5	10

3- TRAVAUX : reprise de la procédure de mise en protection des captages Verdier et Baret

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de poursuivre et de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine suivants de Baret (lieu-dit Mentayre- La Pierre des Sacrifices- parcelle F401) et Verdier (lieu-dit Le verdier- La Pierre des Sacrifices- parcelle F104) ;
- de réaliser les travaux nécessaires à la protection de ces captages ;
- d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate ;
- d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux ;
- d'inscrire au budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnées ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de ses périmètres.
- de donner pouvoir au Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier technique relatif aux prélèvements d'eau et à la mise en place des périmètres de protection des captages ;
- de demander à M. le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire ;
- de demander à M. le Préfet de bien vouloir accuser réception de la présente.

Prochain Conseil Municipal 23 février 2021 à 18h30
Fin de séance 20 heures 10